

# **Installation du conseil départemental de développement social**

## **Discours de monsieur le préfet**

***Jeudi 16 octobre 2014, 16 h 00***

Monsieur le président du conseil général,  
Mesdames et messieurs les maires et adjoints,  
Mesdames et messieurs les chefs de service,  
Mesdames et messieurs les responsables d'associations,  
Mesdames et messieurs,

Avec le président du conseil général Mathieu KLEIN, nous procédons aujourd'hui, avec vous, à l'installation du conseil départemental de développement social de Meurthe-et-Moselle. Il s'agit du premier en France. Il est l'aboutissement de plusieurs mois de réflexions et de travail en commun et sans doute le commencement d'une action plus forte encore et plus déterminée pour le développement social.

Le Gouvernement a voulu faire de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale une priorité nationale. Cet engagement fort a été concrétisé le 21 janvier 2013 par l'élaboration d'un plan national mobilisant très largement les différents acteurs, sans se limiter au seul champ de l'action sociale mais en y associant toutes les politiques publiques qui concourent à cet objectif : la santé, la mobilité, l'emploi, l'insertion, le sport, la culture et les loisirs. Dans son rapport de synthèse publié à la fin de l'année dernière, François CHEREQUE a fait un point précis et exhaustif des initiatives formulées au plan national et a exploré de très nombreuses pistes d'évolution de nos dispositifs et d'amélioration.

Notre département a répondu d'emblée présent en se portant volontaire pour l'expérimentation nationale visant à décliner ce plan national au niveau local. Depuis plus d'un an, nous avons déjà beaucoup travaillé et permis la mise en place d'expérimentations sectorielles mais aussi d'initiatives dans les territoires.

Des chantiers ont en effet été lancés dans l'ensemble du

département : dans la lutte contre le surendettement avec la Banque de France, dans la prise d'autonomie des jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance, le parcours des personnes sous main de justice ou encore l'inclusion par le sport. Les territoires ont également été fortement associés puisqu'ils ont identifié sur le terrain des actions propres avec un copilotage resserré entre État et conseil général au sein des premières conférences territoriales, co-animées à la fois par les vices-présidents du conseil général concernés et les sous-préfets territorialement compétents et les chefs de service de la DDCS. A titre d'exemple, alors que le Grand Nancy privilégie l'accès aux droits, le Lunévillois s'engage sur le chômage de longue durée, le Toullois sur la précarité énergétique et la prévention des expulsions, le Pays-Haut sur des actions diversifiées pour lutter contre le surendettement et le maintien dans le logement.

L'installation de ce conseil est un pas supplémentaire et doit permettre un approfondissement de la coordination des politiques au service du développement social afin notamment de : clarifier les responsabilités ; mettre en cohérence les acteurs ; simplifier les procédures ; assouplir les normes.

Ce conseil ne doit pas être une instance supplémentaire mais une instance de pilotage concerté des différents dispositifs déployés sur les territoires. Il nous invite à passer d'une action "défensive" de lutte contre la pauvreté, une fois que certains publics fragiles ont été identifiés, à une démarche offensive, pro-active qui conçoit le développement social dans toute sa globalité. Le développement social a aujourd'hui besoin de plus d'ampleur et, pour ce faire, nécessite l'engagement de tous les partenaires, publics, privés, associatifs. Ce conseil, c'est avant tout une nouvelle impulsion pour engager une dynamique de décroisement à la recherche de plus de transversalité dans notre département.

Le succès de cette entreprise repose sur une volonté de partenariat étroit et efficace entre l'État et le conseil général. Nous disposons chacun de leviers complémentaires : l'État soucieux de l'effectivité des politiques nationales peut s'appuyer sur ses services et opérateurs en matière d'emplois et d'insertion, d'accès au logement, de jeunesse et sports, alors que le Conseil général dispose d'un réseau dense de

travailleurs sociaux, assistantes sociales, centres médico-sociaux.

S'agissant du département, la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique vient de lui confier le chef de filat en matière d'action sociale, de développement social et de solidarité des territoires, ce qui implique pour lui, dit le texte, "d'organiser" à ce titre "les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements".

Pour intensifier notre action et améliorer ses résultats, il est maintenant nécessaire de travailler sur une feuille de route, avec des objectifs clairs et concrets, que ce soit au niveau des expérimentations thématiques ou des actions territorialisées. C'est la condition de la réussite d'une action publique mieux ciblée, soutenue par différents partenaires au local : associations, bailleurs sociaux, entreprises.

La territorialisation des actions amorcée l'année dernière était déjà une démarche innovante. Elle part des besoins des territoires, de leurs idées et de leurs initiatives qui peuvent être enrichies par les démarches globales thématiques. C'est là un profond changement de logique et de mode opératoire pour l'Etat, avec une véritable prise en compte des bassins de vie, notion qui se développe aussi en matière d'emploi ou de politique de la ville. L'heure est bien à la capitalisation de ce qui se fait au plus près du terrain avec le soutien des structures sectorielles et non l'inverse.

Le changement profond de cette approche est aussi et surtout qu'elle met le bénéficiaire au centre des préoccupations. Elle invite à faire évoluer les dispositifs vers une logique de référent unique chargé du suivi d'une personne ou d'une famille en situation de fragilité afin de leur éviter un parcours complexe multi-guichets.

Lors du récent comité de pilotage national de la démarche de rénovation de la gouvernance sociale (dite AGILLE) de septembre dernier, Mme Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre l'exclusion, a insisté sur le rôle de ce conseil de développement social qui doit devenir majeur et structurant sur les territoires.

Michel DINET, qui tenait beaucoup à la mise en oeuvre de cette politique de développement social en Meurthe-et-Moselle, précisait ainsi sa pensée : “le développement social refuse de considérer le bénéficiaire d’une prestation sociale comme un assisté. C’est une personne qui possède ses propres potentialités. Il faut donc parler des ressources des usagers en s’attachant à trouver chez eux et dans leur entourage des points d’appui sur lesquels on peut entamer un parcours”. Nous poursuivons aujourd’hui avec Mathieu KLEIN l’engagement et la dynamique initiés par Michel DINET, notamment pour accentuer la territorialisation de l’action et mieux articuler les différents niveaux de compétences.

Le conseil départemental de développement social sera le garant de la mise en oeuvre effective de la feuille de route conjointe que nous allons bâtir, dans les 6 prochains mois, avec le conseil général, et ce, en associant très largement les différents partenaires déjà mobilisés mais également tous ceux (institutions, associations) qui voudront porter leur pierre à l’édifice.

Plusieurs rendez-vous seront particulièrement importants, notamment l’élaboration des nouveaux contrats de ville dont le conseil général et le conseil régional sont maintenant signataires. Ces contrats de « nouvelle génération » nécessiteront un diagnostic au plus près des territoires en lien avec les intercommunalités et articulé avec les mesures du plan pauvreté et, plus largement, les actions en matière de développement social.

La mise en place de la garantie « jeunes », l’expérimentation de la garantie des impayés de pensions alimentaires (GIPA) par la CAF de Meurthe-et-Moselle, la poursuite de l’expérimentation des jeunes sorties d’ASE sont autant de voies à suivre pour trouver de nouveaux moyens d’actions pertinents au service du développement social.

Nous serons personnellement impliqués à vos côtés pour dialoguer avec vous, vous accompagner et vous appuyer dans la définition de vos actions, car cet ambitieux projet passe nécessairement par un engagement fort des deux institutions que nous dirigeons. Nous avons besoin de vous tous, collectivités, institutionnels, acteurs de terrains pour inscrire durablement dans les territoires de nouvelles pratiques,

de nouvelles méthodes pour une solidarité efficiente et active : enfin,  
pour ancrer l'innovation et le développement social.